



COMMUNE DE  
LA BASTIDONNE

Le Maire,

Le 12 janvier 2012

Madame Maryse JOISSAINS-MASINI  
Députée Maire d'Aix-en-Provence  
Présidente de la Communauté d'Agglomération du  
Pays d'Aix  
Rapporteur de la CDCI des Bouches du Rhône  
CS 40 868  
13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex

**Objet : Schéma de coopération intercommunale.**

Madame la Présidente,

Nous avons pris connaissance de l'arrêté de Monsieur le Préfet de Vaucluse portant schéma départemental de coopération intercommunale, ainsi que votre communiqué de presse en réaction et que je partage.

Je me permets de vous rappeler la très forte opposition de la majorité des communes de notre territoire à l'article 13 du dit schéma, réunissant la Communauté de Communes Luberon Durance (CCLD) et la Communauté du Pays d'Aix (CPA), mais le souhait d'un élargissement de notre communauté de communes au périmètre du sud Luberon.

En effet, les communes de la communauté de communes relèvent d'une identité rurale « Sud Luberon » forte caractérisée par des problématiques qui lui sont propres, et dans la construction d'un projet de territoire original et ambitieux avec le Parc Naturel Régional du Luberon depuis 35 ans, et se sentent peu concernées par celles urbaines et économiques de la Communauté du Pays d'Aix, même si l'attractivité de la CPA est forte et reconnue.

En ce sens, les compétences transférées aux différentes intercommunalités sont révélatrices. La CCLD intervient essentiellement dans les domaines sociaux que ne gère pas la CPA : petite enfance, jeunes, portage de repas auprès des personnes âgées, tandis que la CPA joue un rôle essentiel dans les domaines que les élus de la communauté de communes souhaitent réserver à leurs communes : l'urbanisme et le PLH notamment.

Je me permets de vous rappeler également que la CCLD n'est pas une coquille vide. Pour preuve, j'en veux la longue liste de projets en cours qui seraient ou promettent d'être, aujourd'hui, menacés.

A titre d'exemple, je citerais :

La construction et la gestion d'une crèche supplémentaire de 30 places sur la commune de Villelaure,

La réhabilitation d'un bâtiment en vue de la création d'une « maison de la jeunesse » (marché lancé),

La création d'un relais pour les assistantes maternelles mobile,

Le service de portage de repas à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, service en cours de développement en partenariat avec un institut médico-éducatif local,

La construction d'une pépinière d'entreprises et d'un espace dédié à la télé activité (marché lancé),

Le « haut débit pour tous » (marché lancé),

L'enfouissement des conteneurs à ordures ménagères dans les centres de nos villages (en cours),

La création d'un centre d'apport volontaire et d'un quai de transfert,

Le projet de Territoire,

Le schéma de développement touristique avec notamment l'aménagement de plusieurs points d'eau,

La réalisation d'un plateau sportif,

Sans compter le fonctionnement actuel et les solidarités de travail engagées de longue date (SCOT, Parc du Luberon, mission locale du Luberon, CBE) renforcées il y a peu dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale.

Vous avez à plusieurs reprises soulevé l'idée d'une fédération d'intercommunalités. Nous sommes très favorables à la création et au développement de collaborations entre nos EPCI et notamment en termes de transports avec la CPA, car nous n'ignorons pas les flux de mobilité entre nos deux territoires.

Si la fusion était imposée :

Je m'interroge sur le devenir des compétences sociales que nous exerçons : qu'advierait-il de nos crèches, de nos jeunes et nos personnes âgées ? Faudra t'il recréer des syndicats intercommunaux afin de financer ces services que nous offrons à nos populations, et ce, en contradiction absolue avec la rationalisation attendue par la loi du 16 décembre 2010 ?

Je m'interroge sur l'avenir du territoire du Luberon, son identité et son économie basée sur l'agriculture, le tourisme, et de petites zones d'activités de service.

Nous tenons à cette identité et vous avez vous-même affirmé (La Provence du 07/05/2011 et votre communiqué du 11/01/2012) que nous n'avions pas notre place à la CPA, ce en quoi je vous rejoins pleinement.

En espérant que vous porterez auprès de Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône ces arguments supplémentaires aux vôtres, et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Louis JOSEPH,  
Maire,  
Représentant de la Communauté de Communes Luberon  
Durance à la CDCI de Vaucluse,  
Président du Parc Naturel Régional du Luberon,  
Vice Président du Conseil Régional PACA, délégué aux  
finances.

**Copie : Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône.**